




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-500**

Séance publique du

10 novembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161110- lmc199658-DE-1-1
Date de signature : 14/11/2016
Date de réception : lundi 14 novembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : INFORMATION AU CONSEIL - ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DU CHAUFFAGE
URBAIN PAR LE COMITE DE PILOTAGE EN DATE DU 12 OCTOBRE 2016**

Le. 10 novembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/11/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Eric CHEVALIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Madame Liliane PIERRON, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI.
Secrétaire : Coralie JAUSSAUD

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

Nomenclature : 1.2
Délégation de service public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2016

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL - ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DU CHAUFFAGE URBAIN PAR LE COMITE DE PILOTAGE EN DATE DU 12 OCTOBRE 2016-
Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal par délibération n° 2012.383 en date du 10 avril 2012 a adopté le principe d'élaboration de son schéma directeur du chauffage urbain sur l'ensemble de son territoire.

Les différents objectifs de ce schéma directeur sont les suivants :

- Répondre aux exigences que s'est fixée la collectivité dans son engagement de réduction des GES (Gaz à Effet de Serre) et notamment répondre aux objectifs de la cible N° 14 du P.C.E.T (Plan Climat Energie Territorial) adopté en conseil municipal (délibération n° 2013.342 en date du 8 juillet 2013) qui prévoit d'ici 2020 une augmentation de 26% de la puissance biomasse produite.
- Faire baisser la précarité énergétique de certains quartiers et ainsi diminuer les dépenses de chauffage des ménages les plus défavorisés.
- Engager des réflexions d'urbanisme et d'aménagement dans le cadre du développement du réseau de chaleur.
- Prévoir les évolutions et les extensions du réseau de chaleur en tenant compte des critères de développement durable et d'intégration des ENR.

La Ville a lancé son schéma directeur le 25 mai 2016 qui s'est traduit par une représentation modélisée avec plusieurs scénarii temporellement définis de développement de son réseau de chaleur sur les vingt prochaines années.

L'étude de ce schéma directeur a été confiée au BET Huguet et à son sous-traitant CLER Ingénierie qui avaient pour mission le cahier des charges suivant :

- Respecter toutes les étapes prévues dans la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2012.
- Suivre scrupuleusement le guide de réalisation (série politique RCP 24 de novembre 2015) d'un Schéma Directeur édité par AMORCE et l'ADEME et notamment les sept étapes de la démarche d'élaboration d'un Schéma Directeur.
- Respecter le délai de 6 mois imposé.
- Proposer des procédures complémentaires à ce guide (Rôle et composition du Comité de Pilotage COPIL et du Comité de Suivi COSUI, etc...).
- Utiliser tous les éléments en sa possession dans le cadre de sa Mission de suivi de la DSP du Chauffage Urbain et/ou réclamer au délégataire (obligatoirement intégré au Comité de Pilotage) tout document de travail pouvant servir à réaliser des diagnostics et / ou prospectives à venir.
- Vérifier, mettre à jour et utiliser par rapport aux différents avenants les renseignements fournis par la collectivité en sa possession (en particulier l'Atlas du parc locatif social)
- Travailler avec les différents acteurs (AMORCE, ADEME, Conseil Départemental, Conseil Régional, Métropole Aix-Marseille Provence Territoire du Pays d'Aix, bailleurs sociaux, abonnés etc...) sur le plan technique, financier, etc...
- Rechercher des financements complémentaires à cette mission (Fonds Européen de Développement Régional / FEDER, Fonds de chaleur, etc...)
- Amorcer un plan d'actions chiffré temporellement et financièrement (Etape 7 du guide AMORCE).
- Proposer les différentes possibilités ou moyens pour parvenir à mettre en œuvre ce plan d'actions.

Cette mission a été menée à bien à travers quatre réunions organisées à la Maison des Energies sur le site même de la Chaufferie Biomasse d'Encagnane.

Les différentes réunions ont été organisées de la façon suivante :

1^{er} COPIL du 25 mai 2016 : Sujets abordés à l'ordre du jour

- 1 – Mot de bienvenue de l'adjoint délégué au chauffage urbain
- 2 – Tour de table – Présentation des participants constituant le Comité de Pilotage
- 3 – Présentation du Chauffage Urbain de la Ville d'Aix-en-Provence
- 4 – Explication de la loi sur la transition énergétique
- 5 – Intervention de Mme Brigitte Guibaud, coordonatrice ADEME soutenant cette démarche
- 6 – Présentation de l'organisation des différentes réunions d'élaboration du schéma directeur par le BET Huguet et Cler Ingénierie

2^{ème} COPIL du 29 juin 2016 : Sujets abordés à l'ordre du jour

- 1- Restitution de l'état des lieux
- 2- Présentation des 7 étapes du déroulement du schéma directeur
- 3- Présentation du planning de déroulement du schéma directeur
- 4- Point d'avancement des études
- 5- Présentation des zones de développement déjà pressenties

3^{ème} COPIL du 14 septembre 2016 : Sujets abordés à l'ordre du jour

- 1- Evaluation des sources de chaleur renouvelables ou de récupération sur le territoire
- 2- Projection sur l'évolution du réseau et de ses moyens de production
- 3- Analyse des évolutions contractuelles selon scénarii
- 4- Analyse des scénarii sous les aspects économiques, environnementaux et sociaux
- 5- Prise en compte des demandes et des attentes sur des secteurs particuliers (Constance, Pauliane, Lycée militaire, Hôpital, Secteurs d'intervention de la Mission Ville dans le cadre de la Rénovation Urbaine et des actions menées dans le cadre de l'isolation thermique des bâtiments ...).

4^{ème} COPIL du 12 octobre 2016 : Sujets abordés à l'ordre du jour

- 1- Synthèse des 3 précédentes réunions de COPIL
- 2- Synthèse de l'étude précédente tenant compte des observations des membres du COPIL
- 3- Choix du scénario final (présentation de la carte graphique)
- 4- Planning et déroulement du plan d'action pour les vingt prochaines années.

Les documents relatifs aux quatre réunions de comité de pilotage sont fournis en annexe et reprennent les différents documents de présentation et les comptes rendus de réunions.

Lors du quatrième Comité de Pilotage qui s'est tenu le 12 octobre 2016, le schéma directeur du développement du chauffage urbain de la Ville d'Aix en Provence a été adopté.

Ce scénario final adopté au cours du 4^{ème} COPIL prévoit :

* Une extension significative du réseau de chaleur à engager au plus vite vers les quartiers Ouest Jas de Bouffan et Nord vers le CHPA, qui permet :

- D'augmenter de 80% la chaleur distribuée par le réseau
- D'augmenter de 60% la chaleur produite par la chaufferie bois existante
- De réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre de 7 000 tonnes/an supplémentaires

- De maintenir la compétitivité du service de chauffage urbain en maintenant les prix malgré la baisse des consommations, grâce à ce plan de développement

- * Les travaux, représentant 12 M€ d'investissement, vont mobiliser 40 emplois pendant 1 an
- * Le développement du réseau va créer 11 emplois pérennes sur la filière bois (ratios ADEME 1 emploi pour 1000 tonnes de bois) et 1 sur l'exploitation du réseau
- * D'anticiper un développement du réseau plus important, en prévoyant la possibilité ultérieure de construire une nouvelle chaufferie à énergie renouvelable (réserve foncière et intégration au plan d'urbanisme)
- * De poursuivre la veille sur les sources potentielles d'énergie renouvelable, notamment le biogaz ou l'utilisation de l'énergie fatale de la STEP de la Pioline pour alimenter en chauffage la ZAC de la Constance
- * D'intégrer ou de réétudier, à l'échéance du renouvellement du contrat de DSP (2023), l'extension du réseau ou la création d'un réseau de chaleur indépendant à l'Est dans le quartier du Lycée militaire. Ce réseau pourrait être alimenté majoritairement par les énergies renouvelables solaire et bois.

Le dossier du schéma directeur est consultable au service des assemblées (Hôtel de Ville)

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** que la Ville d'Aix-en-Provence est dotée d'un schéma directeur adopté lors du Comité de Pilotage en date du 12 octobre 2016.

DL.2016-500 - INFORMATION AU CONSEIL - ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DU
CHAUFFAGE URBAIN PAR LE COMITE DE PILOTAGE EN DATE DU 12 OCTOBRE 2016-
Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14/11/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»